

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

-----

L'an deux mille quinze, le vendredi dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Nbre de membres en exercice :	33
-------------------------------	----

Nbre de membres présents :	28
----------------------------	----

Nbre de votants :	33
-------------------	----

-----  
Convocation du  
30 mars 2015

-----  
Compte rendu  
affiché  
le 14 avril 2015

Etaient présents : Mr. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, Mr. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY (*présente à partir de la question n°4*), Mr. LEFEBVRE, Mme MARINI, Mme MARTIN, Mr. PRAQUIN, Mme NAOUR, Mr. FURET, Mr. FRAIGNAC, Mr. FOFANA, Mr. DURVICQ, Mme ASCENCAO (*présente à partir de la question n°1*), Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme DE SOUZA, Mr. GARDE, Mme HUGOT, Mr. CRINON, Mr. BINDEL, Mr. Gérard DEGUISE, Mr. CANTENOT, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme RIOS (*présente à partir de la question n°I-01*), Mr. Michel GUINIOT (*présent à partir de la question n°4*), Mme MAREIRO.

Absents et représentés : Mr. ROBICHE par Mr LEFEBVRE, Mr. TABARY par Mr. LEVY, Mme BEDOS par Mr. PRAQUIN, Mr. ALABOUCH par Mme QUAINON-ANDRY, Mr. Laurent GUINIOT par Mr. Michel GUINIOT

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte

-----

## **1 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON.

## **2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015**

Le compte rendu des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité, 28 votants (*absents : Madame QUAINON ANDRY, Madame RIOS, Monsieur Michel GUINIOT*) soit 28 voix pour.

## **3. REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements ci-après :

- ✘ De Monsieur SAMSON, président 2014/2015 du Rotary Club de Noyon pour l'aide apportée par la ville lors de leur « 26<sup>ème</sup> Soirée de gala du Rotary Club de Noyon » qui s'est déroulée au Chevalet le 22 novembre 2015. Cette soirée a été organisée au profit des associations noyonnaises œuvrant pour les aînés.
- ✘ De Monsieur BRADU, président de la Compagnie d'Arc de Noyon pour l'aide apportée par la ville lors de la compétition en salle les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2015 comptant pour les qualifications au championnat de France.
- ✘ De Monsieur et Madame CHEVRIER pour la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants qui s'est déroulée le 10 janvier 2015 à l'Hôtel de Ville. Cette traditionnelle manifestation permet aux nouveaux habitants de mieux faire connaissance avec leur ville et découvrir les services qu'elle propose.
- ✘ Du Capitaine BROQUELAIRE, Chef de Centre du SDIS 60, Centre de Secours de Noyon pour le prêt de matériel lors de la cérémonie de la Sainte Barbe et du traditionnel arbre de Noël de l'amicale des Sapeurs-Pompiers qui se sont déroulés en décembre 2014.

De Monsieur COLIGNON, Président de la Croix-Rouge Française pour la subvention allouée au titre de l'année 2015.

#### **4. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

##### **a°) marchés publics conclus selon une procédure adaptée :**

N° de marché	Objet	Montants	Titulaire et code postal	Durée
2014/PA/33	Analyse des besoins sociaux	7 350 € H.T	CADDEP 33 610	6 mois
2014/PA/34	Travaux d'élagage, abattage et essouchage d'arbres	Seuil minimum annuel : 30 000 € H.T Seuil maximum annuel : 60 000 € H.T	Les Paysages du Noyonnais 60170	Un an renouvelable une fois
2014/PA/35	Assistance pour la refonte du système d'information de la Ville	28 100 € H.T	SERIAN S.A.S 80003	Un an renouvelable deux fois
2014/PA/37	Fourniture de repas pour enfants et adultes des accueils collectifs de mineurs	Seuil minimum annuel : 15 000 € H.T Seuil maximum annuel : 40 000 € H.T	APETITO S.A 60200	Un an renouvelable trois fois
2015/PA/01	Impression du journal municipal « Vivre Noyon »	8 869 € H.T	Imprimeries Morault 60204	Un an renouvelable une fois
2015/PA/02	Travaux d'aménagement – Contournement du Tour de Ville	77 275 € H.T	DEGAUCHY 60310	Délais d'exécution
2015/AO/01	Groupement de commandes avec la CCPN- Fourniture et acheminement de gaz naturel pour les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux	535 520,18 € T.T.C (estimatif pour le groupement)	Total Energie Gaz 92257	Un an renouvelable une fois
2015/PA/03	Transport intra-muros des élèves de l'Internat d'Excellence	31 692,90 € H.T	Noyon Cars 60400	De la notification jusqu'au 4 juillet 2015

N° de marché	Objet	Montants	Titulaire et code postal	Durée
2015/PA/04	Mission de réalisation d'une étude urbaine préalable à la rénovation urbaine du quartier Beauséjour	44 750 € H.T	Groupement ARCHETUDE (mandataire)/ Albert et associés/Verdi Ingénierie Seine 60 000	9 semaines à compter de la date de notification
2015/PA/05	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de reconstruction de deux groupes scolaires	83 125 € H.T	Groupement 3 <sup>ème</sup> Opus (mandataire)/ Utiliti/Abiliti	Délais d'exécution
2015/PA/06	Mission d'accompagnement dans la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et audit des contrats de délégation de service public en cours	24 475 € H.T	SARL Défi 75008	Délais d'exécution

### ***b°) Décisions :***

N°2014-71 : Convention de prestation de services entre la ville de Noyon et la Compagnie «Cirqu'onflexe » 495 route d'Abbeville à AMIENS - Atelier de cirque de septembre à décembre 2014.

N°2014-72 : Convention de location de l'emplacement de parking n°12 sis au sous-sol du Théâtre du Chevalet, place Aristide Briand à Noyon au profit de Monsieur Magide ZERROUG.

N°2014-73 : Convention de location du garage n°4, au 57/59 rue de Paris à Noyon au profit de Monsieur Allan BIENAIME.

N°2014-74 : Réalisation de la plaquette de saison 2014-2015 du Chevalet – Marché, selon la procédure adaptée, passé avec l'agence Ohayo, sise 10 rue Gosselet à LILLE (59)

N°2014-75 : Convention de mise à disposition du garage n°13 au 57/59 rue de Paris à Noyon avec Monsieur Victor PARENTE.

N°2014-76 : Convention de mise à disposition du garage n°17 au 57/59 rue de Paris à Noyon avec Monsieur Vincent ALEHAUSE.

N°2014-77 : Convention de résidence d'artistes entre la ville et la Scop Mamie Productions, sise 6 rue Saint-Domingue à NANTES (44).

N°2014-78 : Convention pour l'organisation et la direction artistique « conte » sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour l'année 2014 entre la ville de Noyon et l'association Conte la-d'ssus, sise mairie SALENCY.

N°2014-79 : Convention de partenariat pour animation culturelle entre la ville, la SNCF Gares & Connexions et l'artiste Emmanuel BARRAT.

N°2014-80 : Convention de résidence d'artistes entre la ville et le centre de production des paroles contemporaines sis 57 quai de la Prévalaye à RENNES (35).

N°2014-81 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Asterios spectacles sise 35 rue du Chemin Vert à Paris (75011) – Droit d'exploitation du spectacle « Piano ombre - François and the atlas mountains ».

N°2014-82 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Asterios spectacles sise 35 rue du Chemin Vert à Paris (75011) – Droit d'exploitation du spectacle « Les amants parallèles – Vincent Delerm ».

N°2014-83 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Los Muchachos production sise 5 rue du Bourget à AUCH (32) – Droit d'exploitation du spectacle « La Meute »

N°2014-84 : Actualisation des tarifs du Théâtre du Chevalet saison culturelle 2014-2015

N°2014-85 : Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie.

N°2014-86 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie de l'Arcade sise 2 ter avenue Thiers à SOISSONS (02) – Droit d'exploitation du spectacle « Le Jardinier ».

N°2014-87 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Les sens des mots sise 28 route de Salins à BOLANDOZ (25) – Droit d'exploitation du spectacle « Réduit saison#1-intégrale ».

N°2014-88 : Contrat de cession entre la ville et la Sarl Sostenuto sise 50 rue de Thumesnil à LILLE (59) - Droit d'exploitation du spectacle « Presque Oui ».

N°2014-89 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Teatro Di Fabio sise Espace Jean Legendre à COMPIEGNE – Droit d'exploitation du spectacle « Cherchevent ».

N°2014-90 : Contrat de cession entre la ville et le Théâtre des Tarabates sis 7 rue de Robien à SAINT BRIEUC (22) – Droit d'exploitation du spectacle « Namaskar ».

N°2014-91 : Convention de production de l'exposition « Listen » de Rhona Bitner entre la ville et l'association Diaphane sise 16 rue de Paris à CLERMONT – Festival « Les Photaumnales 2014 » - Galerie du Chevalet du 16 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

N°2014-92 : Contrat de cession entre la ville et le Théâtre des Alberts sis 32 Chemin Lallemand à LE GUILLAUME SAINT PAUL (97) – Droit d'exploitation du spectacle « Théodore et le passager du rêve ».

N°2014-93 : Contrat de cession entre la ville et l'Echangeur sis 53 rue Paul Doucet à COMPIEGNE – Droit d'exploitation du spectacle « Le Manteau ».

N°2014-94 : Convention de production de l'exposition « Il était une fois... » entre la ville et le fonds régional d'art contemporain de Picardie sis 45 rue Pointin à AMIENS (80) - Galerie du Chevalet du 14 janvier 2014 au 15 avril 2015.

N°2014-95 : Modernisation des façades et vitrines commerciales - Subvention à la SARL A la racine du jouet sise 28bis place Bertrand Labarre à NOYON.

N°2014-96 : Modernisation des façades et vitrines commerciales – Subvention à la Société l'Atelier De Décoration sis 20 rue du général de Gaulle à NOYON.

N°2014-97 : Modernisation des façades et vitrines commerciales - Subvention à la SARL La Fournée De Jean sise 1 Boulevard Mony à NOYON - Paiement d'une subvention.

N°2014-98 : Convention de prestations de services entre la ville et la compagnie du double sise 75 route de Blois à SAINT-AY (45) - Atelier de théâtre de septembre à décembre 2014.

N°2014-99 : Avenant au contrat de cession entre la ville et la compagnie Teatro di Fabio sise Espace Jean Legendre à COMPIEGNE pour le droit d'exploitation du spectacle « Cherchevent » - Ateliers de sensibilisation.

N°2014-100 : Souscription d'un contrat de prêt de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie (budget principal).

N°2014-101 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier musique » entre la ville et le collège de la Vallée du Matz, sis 151 rue de Bayencourt à RESSONS SUR MATZ (60).

N°2014-102 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier théâtre » entre la ville et le collège de la Vallée du Matz, sis 151 rue de Bayencourt à RESSONS SUR MATZ.

N°2014-103 : Souscription d'un contrat de prêt de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie (budget principal).

La Décision n°2014-100 est rapportée compte tenu de la modification par la Caisse d'Epargne de la date de versement des fonds.

N°2014-104 : Convention entre le ministère de l'éducation nationale et la ville relative à l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs.

N°2014-105 : convention de prestation de services entre la ville et la Compagnie « Cirqu'onflexe » sise 495 route d'Abbeville à AMIENS - Atelier de cirque de janvier à juin 2015.

N°2014-106 : Convention entre le ministère de l'éducation nationale et la ville relative à l'organisation d'activités impliquant une intervenante extérieure.

N°2014-107 : Contrat de prestations de maintenance matérielle conclu avec la société DECALOG sise 1244 rue Henri Dunant à GUILHERAND GRANGES (07).

N°2014-108 : Contrat de prestations de maintenance de services d'applicatifs hébergés « Heb Portail » avec la société DECALOG sise 1244 rue Henri Dunant à GUILHERAND GRANGES (07).

N°2014-109 : Contrat de prestations de maintenance du progiciel « Siècle – Gestion de l'état-civil » avec la société LOGITUD Solutions 53 rue Victor Schoelcher à MULHOUSE (68).

N°2014-110 : Souscription d'une convention de réservation de trésorerie de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie (Budget principal).

N°2014-111 : Contrat de cession entre la ville et la compagnie Auguri productions sise 97 rue de Oberkampf à PARIS (75011)– Droit d'exploitation du spectacle « Love » Julien DORÉ.

N°2014-112 : Tarifs communaux 2015. Les tarifs sont consultables au tableau d'affichage dans le hall de l'Hôtel de Ville et à la Direction générale.

N°2014-113 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier photographies » entre la ville et le collège Pasteur sis 143 rue Jean Moulin à NOYON.

N°2014-114 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier théâtre » entre la ville et le collège Jean Abel Lefranc sis 44 rue de la Misacard à LASSIGNY.

N°2014-115 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier théâtre » entre la ville et le collège Notre Dame sis 8 rue des Deux Bornes à NOYON.

N°2014-116 : Convention de partenariat d'un parcours culturel « atelier photographies » entre la ville et le collège Notre Dame sis 8 rue des Deux Bornes à NOYON.

N°2014-117 : Convention de partenariat d'un projet culturel « Prix-ado du théâtre contemporain » pour l'année scolaire 2014-2015 entre la ville et le lycée Mireille Grenet sis 13 avenue de Huy à COMPIEGNE.

N°2014-118 : Convention de partenariat d'un projet culturel « Prix-ado du théâtre contemporain » pour l'année scolaire 2014-2015 entre la ville de Noyon et le lycée professionnel agricole de la Haute Somme sis 10 rue de Quinconce à PERONNE (80).

N°2014-119 : Convention de partenariat d'un projet culturel « Prix-ado du théâtre contemporain » pour l'année scolaire 2014-2015 entre la ville de Noyon et le lycée Pierre de la Ramée sis 1 rue Jules Siegfried à SAINT QUENTIN (02).

N°2014-120 : Convention de partenariat d'un projet culturel « Prix-ado du théâtre contemporain » pour l'année scolaire 2014-2015 entre la ville et le lycée professionnel Jean Monnet sis 22 rue d'Aboville à LA FERRE (02).

N°2014-121 : Avenant n°1 au marché de réhabilitation de l'ancienne lampisterie en parking à bicyclettes et à mobylettes avenue de la Gare à Noyon conclu avec la société CHARLET sise 239 rue des Calendes à PORQUERICOURT – Lot n°1 : gros œuvre/couverture/menuiseries.

## **N°101 - SPORT - STADE DES FRERES PATERLINI - AMÉNAGEMENT EN SYNTHÉTIQUE D'UN TERRAIN DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur PRAQUIN, Adjoint au Maire, délégué au sport, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux suivants :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables	510 884,35 €	613 061,22 €
Conseil départemental de l'Oise (32 %)	163 483,00 €	
Financement Ville de Noyon (solde)	347 401,35 €	

**Article 2 : SOLLICITE** une subvention à son taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

## **N°102 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2015** **1<sup>ère</sup> PROGRAMMATION**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, Première adjointe au Maire, vu la délibération n°503 du Conseil municipal du 19 décembre 2014 concernant les attributions de subventions - Programme 2015 -, considérant l'enveloppe des subventions aux associations inscrite au budget primitif 2015, considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'association noyonnaise « TROCABI », vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : ALLOUE** une subvention, pour l'année 2015 à l'association selon la répartition figurant au tableau ci-après :

Association	Montant
Association TROCABI	500 €

## **N°103 - RENOUELEMENT DE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SARL « LE PARADISIO » - AIDE A L'EXPLOITATION ET A LA FREQUENTATION POUR L'ANNEE 2015**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au maire en charge de la stratégie financière, après en avoir délibéré et à la majorité (24 voix pour, 9 voix contre) :

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la convention d'aide 2015 en faveur de la SARL « LE PARADISIO » **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer. Ladite convention a été présentée en séance.

**Article 2 : APPROUVE** le versement d'une aide forfaitaire à l'exploitation 2015, d'un montant de 38 000 €.

**Article 3 : APPROUVE** la poursuite du fonds scolaire à hauteur de 2 € par billet.

## **N°104 - COMMANDE PUBLIQUE - RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant qu'il convient de publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, considérant que les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) ont pris acte de la liste des marchés conclus en 2014 :

**Article unique : PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus par la commune au cours de l'année 2014. La liste a été présentée en séance.

## **N°105 - COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL POUR LES EQUIPEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX (GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS)**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant que dans le cadre d'un groupement de commandes, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la commune de Noyon ont décidé de lancer une consultation en vue de l'attribution d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel pour les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux, considérant que la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes, lors de sa séance du 10 février 2015, a attribué ce marché de fournitures à la société Total Energie Gaz présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, considérant que les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) ont pris acte de cette attribution :

**Article unique : PREND ACTE** de la signature, au nom du groupement, du marché de fourniture et acheminement de gaz naturel pour les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux avec la société TOTAL Energie Gaz, sise Immeuble Nova - 71 boulevard National à la Garenne-Colombes (92257), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, au titre de la solution de base, pour un montant estimatif annuel de 535 520,18 € T.T.C (pour les deux membres du groupement). Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme d'un an. Il sera ensuite renouvelable une fois, par tacite reconduction, pour une période d'un an, sans toutefois pouvoir excéder une durée de deux années (période initiale et période de reconduction comprises).

## **N°106 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ D'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant que la commune souhaite participer à un groupement de commandes proposé par la Communauté de Commune du Pays Noyonnais pour l'achat de produits d'entretien, considérant que la convention s'y rapportant entrera en vigueur dès sa notification par le coordonnateur à l'ensemble des membres du groupement et qu'elle prendra fin au terme du marché de fournitures, considérant que la Commission d'appel d'offres choisie est celle de la Communauté de communes, sur l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays Noyonnais,

dans le cadre d'un marché d'achat de produits d'entretien. Ladite convention a été présentée en séance.

### **N° 107 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ D'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE NOYON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant que la commune souhaite participer à un groupement de commandes proposé par la Communauté de Commune du Pays Noyonnais pour l'achat de fournitures de bureau, considérant que la convention s'y rapportant entrera en vigueur dès sa notification par le coordonnateur à l'ensemble des membres du groupement et qu'elle prendra fin au terme du marché de fournitures, sur l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays Noyonnais, dans le cadre d'un marché d'achat de fournitures de bureau. Ladite convention a été présentée en séance.

### **N°108 - COMMANDE PUBLIQUE – CONCEPTION-REALISATION DE DEUX GROUPEES SCOLAIRES - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET FIXATION DE LA PRIME ALLOUEE AUX CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant que certains motifs d'ordre technique rendent nécessaires l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage mentionné ci-dessus et que la forme retenue pour cette opération est le marché de conception-réalisation, considérant que 5 candidats seront admis à participer à la suite de la consultation sur la base d'un classement établi à partir de critères de sélection, considérant qu'un jury procédera à la sélection des cinq candidats puis les auditionnera, considérant que la Commission d'appel d'offres de la commune attribuera le marché, au vu de l'avis du jury, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) :

- **PREND ACTE** du lancement de la consultation pour l'attribution du marché de conception-réalisation de deux groupes scolaires, sous la forme d'un appel d'offres restreint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : APPROUVE** le montant de la prime allouée aux cinq candidats qui seront sélectionnés, soit un montant de 80 000 euros T.T.C par candidat ; la rémunération de l'attributaire du marché tenant compte de la prime qu'il aura reçue.

### **N°109 - INFORMATION - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2013**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire en charge de la stratégie financière puis de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement, l'urbanisme et la modernisation des infrastructures, considérant que le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission



Consultative des Services Publics Locaux le 11 mars 2015, considérant que les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) en ont également pris acte :

**Article 1 : PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013. Ledit rapport a été présenté en séance.

**Article 2 : PREND ACTE** du rapport du délégataire du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013.

#### **N°110 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N°9**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant que la commune, instance organisatrice du service public de l'assainissement, a demandé au délégataire d'engager les modifications nécessaires à son organisation pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires, vu l'avis favorable de la Commission Spéciale Permanente de délégation de service public du 11 mars 2015, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour, 3 abstentions) :

**Article 1 : APPROUVE** l'avenant n° 9 du contrat de délégation de service public de l'assainissement entre la commune de Noyon et la Société la Lyonnaise des Eaux France **ET AUTORISE** le Maire à le signer. Ledit avenant a été présenté en séance.

#### **N°111 - CONVENTION « PREFERENCE COMMERCE » ENTRE LA COMMUNE DE NOYON ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'OISE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame ASCENCAO, Conseillère municipale déléguée au Commerce, considérant que la commune souhaite renouveler en 2015, pour 10 commerçants, l'opération « *Préférence Commerce* » qui est un dispositif national mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise permettant aux commerçants de l'Oise d'entrer dans une démarche de qualité et de professionnalisation, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : APPROUVE** la convention « *Préférence commerce* » présentée en séance et **AUTORISE** le Maire à la signer.

Le coût total du dispositif pour un commerce est fixé à 1520 € TTC et permet au commerçant un accompagnement sur deux ans. Son financement est pris en charge de la manière suivante :

Partenaires	Répartitions	Montants
CCI de l'Oise	38,29%	582 €
Conseil départemental de l'Oise	37,24%	566 €
Commune	12,24%	186 €
Commerçant	12,24%	186 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1 520 €</b>

La participation financière pour le commerçant s'élève donc à 186 € sur les deux ans. Le solde est pris en charge par les partenaires selon la répartition ci-dessus.

## **N°112 - MUSEES - ASSOCIATION « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » - ACCEPTATION D'UN DON**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON ANDRY, adjointe au Maire en charge de la culture et du patrimoine, vu l'avis favorable des membres des Commissions IV (*affaires culturelles et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1: ACCEPTE** le don d'un montant de 2180 € effectué par l'association «La sauvegarde de l'art français».

**Article 2: PRECISE** que le don susmentionné est assorti d'une condition portant sur la restauration d'une sculpture polychrome d'un Christ sans croix, datant du XVIIe siècle, conservée dans la salle du jubé de la cathédrale Notre-Dame.

**Article 3: DECIDE D'INSCRIRE** la recette au budget communal à l'article 7713.

## **N°113 - ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHAPITRE - ACCEPTATION D'UN DON**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON ANDRY, Adjointe au Maire, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : ACCEPTE** le don d'un montant de 1 531,50 € émanant de l'association des amis de la Bibliothèque de Noyon.

**Article 2 : ACCEPTE** la condition grevée à ce don, soit la réalisation d'une action au bénéfice de la Bibliothèque du Chapitre (dépoussiérage, achats de documents ou autres)

**Article 3 : DECIDE D'INSCRIRE** la recette au budget communal à l'article 7713.

## **N°114-01 ET N°114-02 - NOUVELLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS DE NOYON**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant que le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 a abrogé toutes les délibérations adoptées antérieurement au 3 novembre 2014 portant désignation des représentants aux Conseils d'Administration des établissements publics des collèges et lycées, considérant qu'il convient de procéder à l'élection de représentants de la commune, fixé à 1 pour chaque établissement, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*) sur le principe de réélection de ces représentants, après en avoir délibéré :

- à l'unanimité (33 voix pour), **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées publics de Noyon.

- Et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 9 abstentions) :

**Article unique : ELIT** en tant que représentants de la commune de Noyon aux Conseils d'Administration des collèges et lycées publics de Noyon :

- **Patrick DEGUISE**, Maire de Noyon pour le collège Louis Pasteur.
- **Patrick DEGUISE**, Maire de Noyon pour le collège Paul Éluard.
- **Frédéric PRAQUIN** pour lycée général et technologique Jean Calvin.
- **Catherine NAOUR** pour le lycée professionnel Charles de Bovelles.

## **N°115 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - AMENAGEMENT DU PARKING DE 90 PLACES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA SNCF GARES ET CONNEXIONS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare, il convient de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire avec la SNCF « Gares et Connexions » pour la réalisation d'un parking de 90 places, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** le projet de Convention d'Occupation Temporaire du domaine public ferroviaire pour l'exploitation d'un parc de stationnement en gare de Noyon. Ladite convention a été présentée en séance.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer cette convention d'occupation temporaire et tout document afférent à cette démarche.

## **N°201 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL – AMENAGEMENT DU PARKING SAINT CHRISTOPHE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare, il est prévu de réhabiliter le parking Saint-Christophe situé avenue de la Gare afin de prendre en considération le besoin de stationnement des usagers de la gare, vu l'avis favorable des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** le projet de réhabilitation du parking « Saint Christophe » ainsi que le plan de financement prévisionnel des travaux de l'opération d'aménagement s'y rapportant :

<b>Plan de financement prévisionnel</b>		<b>Montant HT</b>
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		68 370,80 €
Subvention SMTCO	40 %	27 348,32 €
Financement Ville de Noyon		41 022,48 €

**Article 2 : SOLLICITE** les subventions au taux de 40% auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

## **N°202 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - GARAGE SÉCURISÉ POUR VEHICULES DEUX-ROUES – RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant la nécessité d'adopter un règlement intérieur d'utilisation du garage sécurisé pour véhicules deux-roues dans l'ancienne lampisterie, vu l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : ADOPTE** le règlement intérieur du garage à deux-roues sécurisé. Ledit règlement a été présenté en séance.

**Article 2 : FIXE** le prix d'adhésion pour avoir accès au service à 10 € pour l'année 2015.

### **N°203 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2014**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant que le Conseil municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions foncières opérées au cours de l'année précédente, considérant que les membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*) ont pris acte de la liste des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2014 :

**Article unique : PREND ACTE** du bilan annuel 2014 des opérations immobilières de la commune. Ledit bilan a été présenté en séance.

### **N°204 - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE N°138 DITE RUE PAUL EMILE VICTOR (EX SENTIER DU TOUR DE VILLE) - ACQUISITIONS DE TERRAINS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant qu'il convient d'aménager la rue Paul Emile Victor (*ex Sentier dit du Tour de Ville*) en voirie lourde afin d'améliorer la circulation dans ce secteur, considérant la nécessité de compléter la délibération du 28 juin 2013 portant sur les emprises à acquérir en vue de la réalisation de ce projet de voirie, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) et l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** les acquisitions foncières dont la liste a été présentée en séance, au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, et **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer les actes et les conventions s'y rapportant.

**Article 2 : COMPLETE** la délibération du n°216 du 28 juin 2013 relative à l'acquisition de terrains sis VC dite rue Paul Emile Victor (*ex Sentier du Tour de Ville*).

**Article 3 : DIT** que la dépense correspondant à ces acquisitions est inscrite au budget communal en cours.

**Article 4 : DEMANDE** pour cette acquisition le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

### **N°205 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS 9 RUE DE LA BOISSIERE - CADASTRE AL N°440**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, considérant qu'il convient d'acquérir un terrain sis 9 rue de la Boissière afin de prévoir un accès plus fonctionnel de la future aire de stationnement de 50 places environ sur la parcelle AL n°631, située 59 rue de Paris, propriété de la commune, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) et l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : DECIDE D'ACQUERIR** auprès de la SCI PALINDRIMM, le terrain, sis 9 rue de la Boissière, cadastré section AL n° 440 d'une superficie de 159 m<sup>2</sup>, au prix de 34.000 €.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tous documents ou actes notariés afférents à cette opération.

**Article 3 : DIT** que la dépense correspondant à cette acquisition est inscrite au budget communal en cours.

**Article 4 : DEMANDE** pour cette acquisition le bénéfice de l'article 1042 du Code général des Impôts.

## **N°206 - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire,

- Considérant que les dispositions du PLU de 2010 sont devenues insuffisantes et ne sont plus adaptées aux récentes évolutions législatives et réglementaires dont la loi ALUR et la loi « Grenelle II » ;
- Considérant que les dispositions du PLU de 2010 ne sont pas compatibles avec les objectifs des documents supra-communaux que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Noyonnais et le Plan Local de l'Habitat (PLH) ;
- Considérant les objectifs de la Ville qui souhaite un développement urbain répondant non seulement aux besoins démographiques mais également aux spécificités du territoire ;
- Considérant les objectifs de la Ville de désenclaver et d'améliorer la circulation inter-quartiers ;
- Considérant la nécessité pour la Ville d'aménager le sentier dit du Tour de Ville en voirie lourde pour améliorer la circulation dans ce secteur et désengorger la sortie vers le quartier de Tarlefesse ;
- Considérant que la rue du Coizel n'a pas les dimensions suffisantes pour permettre une circulation en double sens et un stationnement longitudinal ;
- Considérant que l'aménagement de cette nouvelle voirie permettra au secteur de disposer de tous les réseaux nécessaires pour une urbanisation future ;
- Considérant que la modification du PLU approuvée le 31 mars 2010 porte sur les points suivants :
  1. *Ouverture à l'urbanisme de la zone 2AU du secteur « des basses folies » ;*
  2. *Modification du secteur de la zone 1 AUs (Au Nord de la commune, derrière le Centre Hospitalier) ;*
  3. *Reclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section AE N° 5 du Moulin du Hez, 49 rue du faubourg d'Amiens, en un sous-secteur spécifique (NA1) ;*
  4. *Reclassement d'une partie de la zone UFa en zonage UC (route de Chauny) ;*
  5. *Reclassement d'une partie du secteur UFa en zonage UE (Chemin d'Hesdin en limite avec la zone industrielle) ;*
  6. *Modification des dispositions générales du règlement de la zone UF - secteur UFc situé route de Paris, aux lieux-dits « le Poncelet » et « la Haye Juda » ;*
  7. *Une mise à jour des emplacements réservés (ER).*

Vu l'avis favorable à la majorité des membres de la commission II (travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour 9 abstentions) :

**Article 1 : ACTE** la prescription de la modification du plan local d'urbanisme approuvé le 31 mars 2010.

**Article 2 : APPROUVE** l'ouverture à l'urbanisation du secteur dit « des basses folies », par voie de modification.

**Article 3 : DIT** que la délibération fera l'objet des mesures de publicités prévues par le Code de l'Urbanisme.

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tous documents ou afférents à cette procédure.

**Article 5 : SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental de l'Oise.

**Article 6 : DIT** que la dépense correspondant à cette démarche est inscrite au budget communal en cours

### **N°207 - DENOMINATIONS DE VOIES COMMUNALES**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, vu l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article unique : APPROUVE** les propositions de dénomination des voiries suivantes :

- **Allée Gilberte ZANNI**  
Impasse débouchant sur l'avenue Max Brézillon.
  
- **Avenue de LA LIBERTE**  
Ancienne route de Paris allant du carrefour du GUIDON au rond-point de la ZAC du Mont-Renaud.

### **N°401 - MUSEES - EXPOSITION «UNE PRESTIGIEUSE VILLA GALLO-ROMAINE AUX PORTES DE NOVIOMAGUS» - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, Adjointe au Maire, considérant l'intérêt pour la commune de présenter au public le résultat des fouilles effectuées par l'Institut National d'Archéologie Préventive dans le cadre de l'exposition «Une prestigieuse villa gallo-romaine aux portes de Noviomagus», vu l'avis favorable des membres des Commissions IV (*affaires culturelles et patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : ADOPTE** le plan de financement prévisionnel de l'exposition comme suit :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Coût de l'opération	48 975 €	Subvention Région Picardie	8 000 €
		Subvention DRAC	5 000 €
		Subvention Conseil départemental de l'Oise	3 000 €
		Participation INRAP	2 000 €
		Asso Amis du musée du Noyonnais	1 500 €
		Recettes exposition	1 500 €
		Commune de Noyon	27 975 €

**Article 2 : SOLLICITE** les subventions aux taux les plus élevés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, du Conseil régional de Picardie et du Conseil départemental de l'Oise.

**N°402 - MUSEES - RESTAURATION DU TABLEAU «LE CHRIST EN CROIX ENTRE LA VIERGE ET SAINT JEAN, AVEC UN DONATEUR » - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, Adjointe au Maire, considérant l'intérêt de restaurer le tableau «Le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean, avec un donateur», dépôt du Musée du Louvre, endommagée suite à une infiltration d'eau dans le musée du Noyonnais où cette œuvre était exposée, vu l'avis favorable des membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** le plan de financement de la restauration de l'œuvre «Le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean, avec un donateur», dépôt du Musée du Louvre.

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel de l'opération		4290,00 €	5148,00 €
Etat – DRAC Picardie	30% HT	1287,00 €	
Conseil départemental de l'Oise	25% HT	1072,50 €	
Financement de la Ville (solde)		1930,50 €	

**Article 2 : SOLLICITE** les subventions aux taux les plus élevés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil départemental de l'Oise

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

**Le Maire,  
Patrick DEGUISE**